

POUR UNE POLITIQUE NATIONALE DE RESORPTION DES BIDONVILLES

OU

DEPLACER LES BIDONVILLES NE REGLE RIEN !

En pleine zone industrielle, coincés entre voies de chemin de fer désaffectées, autoroutes, et entrepôts, des baraquements de fortune abritent des hommes, des femmes et des enfants. A l'instar des pays les plus pauvres, en France, nous voyons réapparaître des bidonvilles qui témoignent d'un retour de la pauvreté extrême dans laquelle des milliers de personnes sont contraintes de survivre.

Et pourtant, vingt mille personnes environ habitent ces bidonvilles. Ces citoyens européens à part entière, originaires de Roumanie, de Bulgarie mais aussi des ressortissants d'ex-Yougoslavie sont contraints à la mobilité pour des raisons économiques que la discrimination ne fait qu'aggraver. Personne ne souhaite que ces personnes restent condamnées à ces conditions de vie indignes. Pour autant, détruire leur lieu de vie, les chasser, les contraindre d'abandonner leur peu d'effets personnels, en n'offrant aucune alternative d'hébergement ou de relogement pérenne, n'est évidemment pas une solution. Depuis 20 ans déjà, cette politique a largement démontré sa coûteuse inefficacité. Elle détruit les liens sociaux tissés par ces familles, mais aussi le travail d'insertion engagé avec les différents acteurs associatifs et institutionnels (scolarisation des enfants, accès à la santé, au travail, aux droits sociaux...) et ne fait que renforcer la précarité de ces habitants déjà fragilisés.

Depuis le début de l'année, on dénombre près d'une quarantaine d'évacuations de terrain sur l'ensemble du territoire au cours desquelles de nombreuses familles ont été expulsées de leur lieu de vie au déni de leurs droits les plus élémentaires. Le drame qui s'est déroulé à Lyon le 13 mai dernier révèle que l'absence de proposition de solution durable peut avoir des conséquences tragiques, contraignant les familles à trouver des abris de fortune. Or, il existe un cadre interministériel fixé par la circulaire du 26 août 2012 adressée à tous les préfets qui prévoit un diagnostic social et un hébergement durable avant toute évacuation de bidonvilles. Malgré le travail engagé par le délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement, et la concertation engagée entre le gouvernement et les associations, ce cadre n'est pas respecté dans la grande majorité des territoires. Le gouvernement semblait alors vouloir mettre en place une politique nationale de résorption des bidonvilles. Qu'en est-il aujourd'hui ?

En dépit de cette volonté, nous constatons une accélération des évacuations sans solution de relogement, jetant des centaines de personnes à la rue et les contraignant à dormir sur les trottoirs avec de très jeunes enfants. Ces personnes sont victimes comme tant d'autres d'un dispositif d'hébergement d'urgence structurellement saturé et inadapté à l'accueil familial. Rappelons que la loi consacre l'inconditionnalité et la continuité de l'hébergement pour toute personne en détresse. Doit-on se résoudre à des actions contentieuses pour les faire respecter comme le tribunal administratif de Lyon l'a fait le 4 avril dernier en condamnant le préfet du Rhône ?

Le 14 mai 2013, suite à notre demande, nos associations ont été reçues par le Premier Ministre afin d'exprimer nos vives inquiétudes face à la reprise d'évacuations des squats et bidonvilles. A cette occasion, nous avons rappelé que nous ne pouvions tolérer que des membres du gouvernement, des représentants de l'Etat ou élus locaux se livrent à des discours stigmatisants qui ne font qu'exacerber

les tensions locales et le rejet de ces familles en souffrance dont la plupart souhaite s'installer durablement en France. Le Premier Ministre s'est engagé à veiller à une application homogène de la circulaire du 26 août 2012.

Nous attendons maintenant une parole forte du Premier Ministre et un engagement de l'ensemble du Gouvernement pour porter un changement de regard, de discours et de pratiques vis-à-vis des personnes les plus fragiles, et pour mettre en place une politique en accord avec les valeurs de notre République à travers l'application du droit commun.

Nous réaffirmons que toute solution passe d'abord par le respect des droits fondamentaux des personnes : l'accès au travail, aux soins, à un hébergement, le respect de la scolarisation des enfants.

Guy AURENCHE, président du CCFD-Terre solidaire

Thierry BRIGAUD, président de Médecins du Monde

Christophe DELTOMBE, président d'Emmaüs France

Raymond ETIENNE, président de la Fondation Abbé Pierre

Louis GALLOIS, président de la FNARS

Geneviève GARRIGOS, présidente d'Amnesty International France

Jean-Louis LOIRAT, président de l'Association des Cités du Secours Catholique

Pierre-Yves MADIGNIER, président d'ATD Quart Monde

Patrick PEUGEOT, président de la Cimade

Marc PREVOT, président d'Emmaüs Solidarité

François SOULAGE, président du Secours Catholique

Pierre TARTAKOWSKY, président de la Ligue des Droits de l'Homme

Le Collectif National Droits de l'Homme ROMEUROPE